

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 août 2018 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : M. Marcel Mainville
MMES Michèle Fournier
Nancy Cloutier
Sophie Côté
Josée Boulay

Absence : Nathalie Francoeur

Était également présente Madame Marie Dufresne, directrice générale.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Denis Fortin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 187-08-18

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour, avec ajout du point suivant : **2-B** lettrage au chalet des sports, compte tenue de la présence de tous les conseillers présents dans la municipalité, acceptent d'y ajouter ce point.

- 1- Soumission TECQ-
- 2- Résolution concernant D.H. (voir résolution validée par l'avocat
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1- Résolution # 188-08-18

Étude préliminaire en ingénierie/ TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a procédé à un appel d'Offres par invitation écrite auprès d'au moins deux firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions mais qu'une seule s'est qualifiée au qualitatif;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès du ministère des Affaires Municipales, qui nous ont confirmé que le montant de la soumission soit 97 855.22\$ est reconnu et accepté dans le cadre de la programmation de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne sera pas obligée de continuer le processus de mise aux normes de l'eau potable tant et aussi longtemps que l'aider financière subséquente ne sera pas au rendez-vous;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Tétra Tech pour un montant de 97 855.22\$ pour l'étude préliminaire en ingénierie pour la mise aux normes de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Résolution # 189-08-18

Modification des conditions de travail

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été faite en fonction d'un achalandage potentiellement accru au chalet des sports, à cause d'un projet de déviation de la piste de motoneige (passant devant le chalet);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prévoyait un besoin de personnel supplémentaire pour l'entretien, le fonctionnement et des travaux connexes en lien avec le chalet des sports, besoin qui n'existait pas dans les faits et qui a été validé par le manque de travail après la fermeture de la patinoire début mars;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit de gérer sainement les finances municipales et ce de façon optimale, juste et équitable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, dans un but de saine gestion, enclenchera une restructuration de certains postes dès cet automne, notamment en lien avec l'entretien du chalet des sports;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal modifie la résolution # 267-11-18, afin que monsieur Huet redevienne employé saisonnier à compter de l'été 2019, comme par les années passées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2-B Résolution # 190-08-18

Lettrage chalet des sports

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte la soumission reçue de Gravure Bernier au montant de 765\$ plus taxes pour 15 lettres noires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question

Clôture de la séance

4-Résolution # 191-08-18

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Denis Fortin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière
